

(N° 35.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MARS 1877.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi, qui proroge la loi relative aux Étrangers.

(Voir les N°s 69 et 93 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président, BERGH, VAN CROMBRUGGHE,
et VAN OVERLOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a adopté, à l'unanimité sans la moindre observation, dans la séance du 7 de ce mois, le Projet de Loi relatif à la prorogation de la loi du 7 juillet 1865 concernant les étrangers.

Votre Commission de la Justice, partageant l'opinion de la Chambre, a l'honneur de vous proposer, également à l'unanimité, d'adopter le même projet.

Le Rapporteur,
J. VAN OVERLOOP.

Le Président,
Baron D'ANETHAN.